

HOUSSOU Ivon Mausier (01)

Coordonnateur d'Arrondissement
de Dassa 2

Tel: 96 78 11 95

E-mail: houvouivong@gmail.com

Dassa, le 21 mai 2020

Reçu

A

A



UHA

Objet: Déclaration d'erreur
matérielle et demande de
rectification

Monsieur le
Président de la CENA
Cotonou

Monsieur le Président,
La Directrice de l'Administration de l'Union
Progressiste (UP) m'a contacté le mercredi 20 mai 2020
pour signaler une erreur d'addition commise à
l'occasion de la compilation des résultats de
scrutin de 17 mai 2020 dans l'arrondissement
de Dassa 2, Commune de Dassa-Zoumè. C'est à
cette occasion que j'ai pu me rendre compte
qu'effectivement il y a eu une erreur de calcul.

En effet, lors de la compilation des résultats
par poste de vote, Centre de vote et par village ou
quartier de ville de l'arrondissement de Dassa 2,
une erreur matérielle de calcul a été commise.
Il est très important de souligner :

- qu'il n'y a pas de querelles entre les
partis sur les voix qui remontent des urnes au
niveau des postes de vote des villages ou quartiers
de ville de l'arrondissement de Dassa 2 ;

- Les chiffres qui figurent sur la feuille de compilation sont conformes aux résultats tels qu'ils dérivés par poste de vote et retracés sur les PV détenus par chaque parti politique ;

- au moment de la mise en compte des résultats par poste de vote pour la compilation, chaque président des postes de vote a signé pour confirmer les résultats de son poste de vote en présence des représentants de parti politiques.

- aucun représentant de parti politique n'est resté jusqu'à la fin de l'opération fastidieuse de compilation des résultats, c'est pourquoi aucune signature des représentants de parti politique ne figure sur la feuille de compilation parce qu'ils n'étaient plus présents (mention a été faite par moi au niveau de la partie dédiée aux observations).

C'est malheureusement au moment de l'addition des jours-totaux village au de quartier de ville sur la feuille de compilation qu'une erreur matérielle a été commise pour la écrit de la fatigue et du stress de la journée à Aiviri, au lieu d'un total global de 1838 voix (mille huit cent trente-huit), il en a été écrit par erreur 866 (mille cent soixante-six).

Compte tenu de ce qui précède et pour éviter toute attribution de mépris préjudiciable au détriment du parti concerné (Union Progressiste) comme le mentionne déjà la délibération paritaire des résultats, je vous prie de bien vouloir

accorder une attention particulière à ma demande en prenant en compte le total global réel de voix, mille huit cent trente-huit (1838) au lieu du chiffre erroné huit cent soixante-six (866) avant la délibération des résultats définitifs par votre institution avant la proclamation des résultats définitifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations

Ampliation : Cour Suprême

Le CA Dana 2

~~M. H. I.~~

EVON M. HOUSSEU